

CERTIFICAT DE CONSTITUTION

*Loi sur les compagnies, Partie IA
(L.R.Q., chap. C-38)*

J'atteste par les présentes que la compagnie

CAPITAL DCB INC.

et sa ou ses version(s)

DCB CAPITAL INC.

a été constituée le **22 FÉVRIER 2006**, en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies, comme indiqué dans les statuts de constitution ci-joints.

*Déposé au registre le 28 février 2006
sous le matricule 1163542989*

Registraire
des entreprises

Québec 



Registraire des entreprises adjoint par intérim



Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38, partie IA)

Marquer la case appropriée d'un X.

Statuts de constitution

Statuts de continuation

Pour des statuts de continuation seulement.

Numéro d'entreprise du Québec	
NEQ	1 1

1. **Nom** - Constitution : inscrire le nom de la compagnie et sa version dans une autre langue s'il y a lieu. Ne rien inscrire si vous demandez un numéro matricule au lieu d'un nom.
Continuation : inscrire le nom actuel si vous le conservez et sa version s'il y a lieu et S. O. à la section 8 ou inscrire le nouveau nom et sa version dans une autre langue s'il y a lieu.
Capital DCB inc. / DCB Capital Inc.

Si vous demandez un numéro matricule (compagnie à numéro) au lieu d'un nom, marquer la case d'un X.

2. **District judiciaire du Québec où la compagnie établit son siège** - Inscrire le district judiciaire tel qu'établi dans la *Loi sur la division territoriale* (L.R.Q., c. D-11). Vous pouvez vous renseigner au palais de justice, auprès de Communication-Québec ou au [www.justice.gouv.qc.ca/francais/recherche/district.asp].
Québec

3. **Nombre précis ou nombres minimal et maximal d'administrateurs** Min : 3 ; Max : 10

4. **Date d'entrée en vigueur**

Inscrire la date d'entrée en vigueur si elle est postérieure à celle du dépôt des statuts.

Année	Mois	Jour

5. **Décrire le capital-actions autorisé et les limites imposées** - Sauf indication contraire dans les statuts, la compagnie a un capital-actions illimité et ses actions sont sans valeur nominale. (Voir la section « Description du capital-actions » dans l'information générale.)

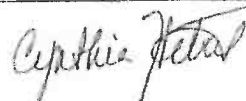
Voir l'Annexe A ci-jointe, laquelle fait partie intégrante des présentes.

6. **Restrictions sur le transfert des actions et autres dispositions, le cas échéant**
Voir l'Annexe B ci-jointe, laquelle fait partie intégrante des présentes.

7. **Limites imposées aux activités, le cas échéant**
N/A

8. **Nom antérieur à la continuation** (si différent de celui mentionné à la section 1)

9. **Fondateurs** (pour statuts de constitution seulement) - Inscrire le nom, le prénom et l'adresse du (des) fondateur(s) ou le nom et l'adresse du siège de la personne morale agissant à ce titre.

Nom et prénom ou nom de la personne morale agissant à titre de fondateur Hébert, Cynthia	 Signature du fondateur ou de la personne autorisée par la personne morale
N°, nom de la rue, appartement, ville/province, code postal et pays 70, rue Dalhousie, bureau 300, Québec (Québec) G1K 4B2	
Loi constitutive de la personne morale agissant à titre de fondateur	
Nom et prénom ou nom de la personne morale agissant à titre de fondateur	Signature du fondateur ou de la personne autorisée par la personne morale
N°, nom de la rue, appartement, ville/province, code postal et pays	
Loi constitutive de la personne morale agissant à titre de fondateur	



Pour statuts de continuation seulement :

Signature de l'administrateur autorisé

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires, identifier la section correspondante et numéroter les pages s'il y a lieu.

SIGNER ET RETOURNER LES DEUX EXEMPLAIRES DE CE FORMULAIRE, ACCOMPAGNÉS DES DOCUMENTS EXIGÉS ET DU PAIEMENT REQUIS.

ANNEXE A

Le capital-actions autorisé de la compagnie est composé d'actions ordinaires, en nombre illimité et sans valeur nominale.

ACTIONS ORDINAIRES

1. Les actions ordinaires, en tant que catégorie, confèrent à leurs détenteurs des droits égaux incluant ceux :
 - 1.1 de voter à toute assemblée des actionnaires;
 - 1.2 de recevoir au cours de chaque exercice financier de la compagnie, quand et lorsque déclarés par les administrateurs de la compagnie, des dividendes aux époques et pour les montants et à l'endroit ou aux endroits que le conseil d'administration peut, à l'occasion, déterminer; et
 - 1.3 de se partager le reliquat des biens lors de la liquidation ou dissolution de la compagnie.

* * * *

ANNEXE B

POUVOIR D'EMPRUNT

Les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent opportun :

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la compagnie;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la compagnie et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les biens ou autrement grever d'une charge quelconque les biens meubles de la compagnie.

Aucune disposition des alinéas précédents ne limite ni ne restreint les emprunts faits par la compagnie au moyen de lettres de change ou billets faits, tirés, acceptés ou endossés par la compagnie ou en faveur de la compagnie.

* * * * *



1. Identification - Inscrire le nom de la compagnie. Ne rien inscrire si vous demandez un numéro matricule au lieu d'un nom (compagnie à numéro).

Capital DCB inc. / DCB Capital Inc.

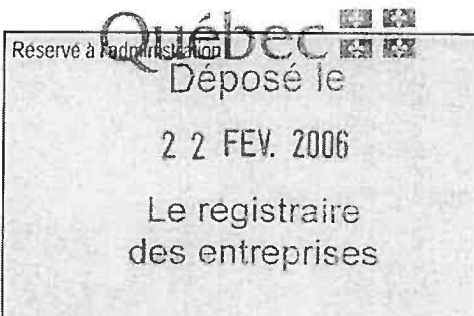
REPLIR LES SECTIONS APPROPRIÉES

2. Adresse du siège - Avis est donné que l'adresse du siège de la compagnie, dans les limites du district judiciaire indiqué dans les statuts, est la suivante:

N°	Nom de la rue	App. Bureau
116	St-Pierre	100
Municipalité/ville	Province	Code postal
Québec	Québec	G 1 K 4 A 7

3. Liste des administrateurs - Inscrire le nom et l'adresse complète de tous les administrateurs.

1. Nom et prénom	N°	Nom de la rue	Appartement
Jacob, Mario	442	Commodore	
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
St-Nicolas	Québec	G 7 A 4 Y 8	Canada
2. Nom et prénom	N°	Nom de la rue	Appartement
Rochette, Jean	1976	de l'Élan	
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Longueuil	Québec	J 4 N 1 N 3	Canada
3. Nom et prénom	N°	Nom de la rue	Appartement
Sirois, Denis M.	7220	des Souverains	
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Québec	Québec	G 2 K 2 A 9	Canada
4. Nom et prénom	N°	Nom de la rue	Appartement
Bolduc, Bertrand	50	de la Barre	1102
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Longueuil	Québec	J 4 K 5 G 2	Canada
5. Nom et prénom	N°	Nom de la rue	Appartement
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
6. Nom et prénom	N°	Nom de la rue	Appartement
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays



Cynthia Hébert
Signature de la personne autorisée

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe remplie en deux exemplaires, identifier la section correspondante et numéroté les pages s'il y a lieu.

**SIGNER ET RETOURNER LES DEUX EXEMPLAIRES DE CE FORMULAIRE AVEC VOS STATUTS.
NE PAS TÉLÉCOPIER.**